

Connexions

Bulletin d'information de la Commission des droits de la personne du Manitoba

Volume 2, numéro 6.

juin 2002

Journée de fierté des lesbiennes et des gais à Winnipeg



La pluie n'a nullement découragé ceux et celles qui ont participé à la Journée de fierté des lesbiennes et des gais. Le concert gratuit a attiré des milliers de personnes du Manitoba et d'ailleurs.

La Commission des droits de la personne du Manitoba est en faveur du nouveau projet de loi

La Commission souhaite d'autres modifications

Winnipeg – La Commission des droits de la personne du Manitoba est heureuse que le gouvernement du Manitoba ait présenté un projet de loi permettant l'adoption aux couples de même sexe. « L'an passé, nous avons demandé avec insistance au gouvernement de modifier de nombreuses lois, notamment la *Loi sur l'adoption* et la *Loi sur les statistiques de l'État civil*, a déclaré M^{me} Janet Baldwin, présidente de la Commission. Toutes les familles doivent avoir les mêmes droits et les mêmes responsabilités, et nous nous réjouissons du fait que le projet de loi permet de remédier à certaines des inégalités auxquelles sont encore confrontés les conjoints de fait de même sexe. »

M^{me} Baldwin a précisé que bien que la Commission soutient fortement les modifications proposées, elle est également déçue que le projet de loi ne traite pas d'autres questions importantes. La législation sur la propriété établissant le partage des biens en cas de rupture d'une relation ou du décès de l'un des conjoints n'a pas encore été modifiée pour inclure également les conjoints de fait de sexe opposé ou de même sexe. Le projet de loi n'inclut pas non plus de modifications à la *Loi sur les successions ab intestat*. « Toutefois, nous sommes satisfaits que le gouvernement se soit engagé à traiter ces questions fondamentales au cours de la session », a-t-elle ajouté.

suite à la page 2

THE MANITOBA
HUMAN RIGHTS
COMMISSION



LA COMMISSION DES
DROITS DE LA PERSONNE
DU MANITOBA

Les droits en question par M^{me} Janet Baldwin, présidente

Le mois dernier, M^{me} Dianna Scarth, directrice générale, et moi-même, avons participé à la 30^e Conférence annuelle de l'Association canadienne des Commissions et Conseil des droits de la personne (ACCDP), à l'Île-du-Prince-Édouard. L'ACCDP est un organisme national composé des commissions des droits de la personne fédérale, provinciales et territoriales. En plus de parrainer une conférence annuelle visant à discuter des questions d'actualité concernant les droits de la personne, l'ACCDP s'exprime de plus en plus sur les questions de droits de la personne au Canada. L'an dernier, l'ACCDP était présidée par le commissaire en chef de la Colombie-britannique, mais celui-ci s'est vu forcé de démissionner étant donné la dissolution imminente de la B.C. Human Rights Commission. On a alors demandé à la Commission du Manitoba d'assumer la présidence et la trésorerie, cette année.

La conférence de l'Île-du-Prince-Édouard s'est déroulée sous le thème « Les droits de la personne à l'œuvre », et M^{me} Nancy Rich, secrétaire-trésorière du Congrès du travail du Canada, et M^{me} Nurjehan Mawani, de la Commission de la fonction publique du Canada, ont été invitées en tant que conférencières principales. Les séminaires ont porté, entre autres, sur les thèmes suivants : *Les femmes au travail : Nouveau regard sur le plafond de verre*; la promotion de lieux de travail diversifiés; l'emploi chez les peuples autochtones canadiens; la discrimination fondée sur l'âge; le dépistage de la consommation d'alcool et de drogues; le droit aux avantages sociaux pour les partenaires de même sexe; la satisfaction des besoins des personnes ayant une déficience; la perspective de l'employeur au sujet du coût (ou des avantages) de l'adaptation.

Le thème de la conférence était des plus opportuns, étant donné que les plaintes concernant le travail continuent de représenter le pourcentage le plus important de nos demandes, même si les critiques des médias au sujet des commissions des droits de la personne se concentrent parfois sur les cas les plus inhabituels.

L'an prochain, la conférence de l'ACCDP aura lieu au Manitoba, à l'hôtel Fort Garry, du 25 au 28 mai 2003. Inscrivez-le sur votre agenda! La conférence s'intitulera « Rencontre à La Fourche » et portera principalement sur les problèmes de droits de la personne auxquels font face les Autochtones, à l'intérieur et à l'extérieur des réserves, dans un contexte d'autonomie gouvernementale et sur le plan provincial, territorial, fédéral et international. Ce thème est particulièrement pertinent étant donné les récentes propositions de modifications à la *Loi sur les Indiens*. Nous sommes tous invités à participer à cette grande rencontre.

Egalité des chances et absence de discrimination

La lutte de M^{me} Yvonne Peters pour l'égalité sociale et économique

M^{me} Yvonne Peters se souvient d'un incident de son enfance, qui ne peut être décrit que comme un signe précurseur de son avenir.

M^{me} Peters était l'une des deux enfants aveugles qui fréquentaient une maternelle ordinaire. Un jour, à l'heure de la collation, l'autre enfant aveugle est tombé d'une chaise pliante. L'enseignant a immédiatement déclaré que désormais les élèves aveugles ne pourraient plus s'asseoir sur des chaises pliantes.



« Je me rappelle que je me suis sentie confuse puisque ce n'était pas moi qui étais tombée de la chaise, raconte M^{me} Peters. Je me rappelle aussi avoir affirmé à mon enseignant que je n'avais pas l'intention d'arrêter de m'asseoir sur une chaise pliante. »

C'est ainsi qu'a commencé l'activisme social de M^{me} Yvonne Peters.

Au début de la vingtaine, elle devient avocate des droits de la personne, spécialisée dans les droits des femmes et des personnes handicapées. Elle avait d'abord pensé devenir conseillère familiale. Pendant ses études en service social, elle découvre le concept de justice sociale. Elle suit quelques cours avec M. Graham Riches.

« Dans ses cours, je me suis rendue compte que le véritable travail social doit aussi comprendre la lutte pour une société qui soutient l'égalité sociale et économique. »

M^{me} Peters abandonne alors l'idée de devenir conseillère et cherche plutôt des possibilités d'emploi dans le domaine des droits de la personne. Elle commence sa carrière en 1980 à la Saskatchewan Human Rights Commission. Cinq ans plus tard, elle décide de faire d'autres études.

Son diplôme de droit en main, M^{me} Peters occupe de nouveaux emplois liés à la promotion des droits de la personne. Depuis 1993, elle exerce sa profession à titre individuel à Winnipeg et offre à ses clients un mélange unique de services juridiques et d'élaboration de politiques sociales. Sa clientèle va des groupes communautaires et des organismes de droits de la personne aux entreprises et aux gouvernements.

M^{me} Peters a été nommée au Conseil des commissaires de la Commission des droits de la personne du Manitoba en 2000.

M. HERSCH ZENTNER, lauréat du Prix manitobain du dévouement à la cause des droits de la personne 2001, est décédé à l'âge de 64 ans. M. Zentner était un enseignant exceptionnel qui a conçu un programme de sensibilisation à l'holocauste. Il a parcouru la province pour présenter son programme aux élèves des écoles primaires et secondaires. Il s'était donné comme mission d'encourager les élèves à prendre les choses en main et à lutter contre le racisme. M. Zentner est décédé le 11 juin 2002.

suite de la page 1

« Quelques-unes de ces questions seraient moins urgentes si le gouvernement fédéral avait modifié la *Loi sur le mariage* afin de permettre aux couples de même sexe de se marier, a aussi dit M^{me} Baldwin. Malgré cela, notre gouvernement pourrait modifier la législation concernant la propriété et créer une forme d'union civile qui permettrait aux conjoints de fait, de même sexe ou de sexe opposé, de jouir des mêmes droits de propriété que les couples mariés. »

Le projet de loi intitulé *Loi sur l'observation de la charte* propose plusieurs autres modifications, dont celles des dispositions portant sur les conflits d'intérêts dans diverses lois, afin qu'elles s'appliquent aux conjoints de fait de même sexe.

La Commission est également heureuse que le gouvernement reconnaisse le *Code des droits de la personne* et le mécanisme de règlement des plaintes comme moyen généralement approprié pour s'occuper de questions de discrimination.

Dissolution de la commission des droits de la personne de la Colombie-Britannique

Le gouvernement de la Colombie-Britannique a présenté un projet de loi qui éliminerait la commission des droits de la personne de cette province, la remplaçant par un tribunal administratif chargé de régler les plaintes concernant les droits de la personne. Il s'agissait de l'un des derniers projets de loi déposés avant que l'Assemblée ne suspende ses travaux pour l'été. Le projet de loi ne sera pas débattu avant l'automne.

Le jour précédant l'annonce du projet de loi par le gouvernement, M^{me} Janet Baldwin, présidente de l'Association canadienne des Commissions et Conseil des droits de la personne (CASHRA) et de la Commission des droits de la personne du Manitoba, a écrit une lettre au premier ministre de la Colombie-Britannique, M. Gordon Campbell. Cette lettre, écrite au nom des membres de l'ACCDP, exprimait l'inquiétude de ces derniers quant à la conformité de la nouvelle loi avec les normes internationales établies.

« En particulier, nous espérons que chaque modification respecte les principes d'indépendance et d'impartialité », a-t-elle écrit.

Selon le procureur général de la Colombie-Britannique, M. Geoff Plant, les modifications sont encore en cours d'élaboration. M. Plant a encouragé les membres de la population à exprimer leur opinion au cours de l'été. Il a toutefois reconnu que l'intention du gouvernement est d'éliminer la commission et de la remplacer par un tribunal administratif. »

Les modifications proposées préoccupent également M^{me} Shelagh Day, directrice en chef du Canadian Human Rights Reporter. Dans une entrevue avec le *Globe and Mail*, elle a expliqué que les commissions font plus que de régler des plaintes.

« Une commission joue également un rôle éducatif, a-t-elle expliqué. Elle lutte également contre la discrimination qui peut nuire à la capacité des gens à se trouver un emploi, à se loger et à mener leur vie. »

M^{me} Day a souligné qu'en 1983, le gouvernement créditiste de la Colombie-Britannique a éliminé la commission. Le gouvernement néo-démocrate l'a par la suite remise en place. « Presque vingt ans plus tard, il semble que l'histoire se répète », a ajouté M^{me} Day, en faisant remarquer que chaque province canadienne compte une commission.

Visitez notre site Web à l'adresse
suivante : www.gov.mb.ca/hrc